

Image not found or type unknown



Abri de jardin inférieur à 180 cm

Par **manucactus**, le **08/02/2016** à **17:55**

Bonjour, je souhaite faire un abri de jardin de 10 m² dont 4 m² seront d'une hauteur sous toit supérieur à 180 cm et 6 m² seront inférieure à 180 cm dans ma commune je suis en AUH2 concernant le PLU. Dois je faire une déclaration préalable ou pas ? merci